

Charte des relations d'affaires responsables de Seafrigo Group

« Chez Seafrigo Group, nous sommes plus qu'une entreprise de logistique, nous sommes des experts de premier plan en logistique alimentaire mondiale, établissant des partenariats à long terme et créant un impact positif à chaque livraison, de l'origine à la destination. »

Juin 2025

Préambule

Version rédigée selon les recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA).

Seafrigo Group est fermement engagé dans une démarche d'intégrité, de conformité et de responsabilité sociétale. Cette charte vise à formaliser les principes éthiques, sociaux et environnementaux que Seafrigo Group attend de ses partenaires d'affaires (clients, fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.).

Elle s'inscrit dans le cadre de notre politique de conformité, en lien avec la loi Sapin II, les lignes directrices de l'AFA et les standards internationaux (OCDE, OIT, Pacte mondial des Nations Unies).

Elle constitue un engagement contractuel de la part des partenaires d'affaires, et son non-respect pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation.

1. Respect du droit applicable et des règles de conformité
2. Droits humains et conditions de travail
3. Santé, sécurité et conditions de travail
4. Environnement et sobriété des ressources
5. Intégrité, éthique et lutte contre la corruption
6. Loyauté, impartialité et transparence dans les relations d'affaires
7. Responsabilité sociale et ancrage local
8. Suivi, contrôles et dispositif d'alerte
9. Adhésion et engagement du partenaire d'affaires

4.

5.

6.

SOMMAIRE

Ce que nous défendons

Chez Seafrigo Group, nous faisons tous partie d'une équipe unie par nos valeurs communes. Cette charte n'est pas qu'un ensemble de règles - c'est un engagement à créer un environnement où chacun se sent en sécurité, valorisé et capable d'être authentique. La charte démontre comment nous avons l'intention de mettre nos valeurs en action.

INTEGRITÉ

Nous conduisons avec intégrité toutes nos actions pour inspirer la confiance et le respect de nos collègues. Nous respectons les normes éthiques et mettons en œuvre des mesures concrètes pour prévenir la corruption, garantissant ainsi que notre travail reflète nos valeurs et contribue à la réputation de notre entreprise.

DIVERSITÉ & INCLUSION

Nous valorisons et respectons nos collègues reconnaissant leurs forces et contributions uniques. Nous favorisons une culture inclusive et diverse où chacun se sent valorisé, écouté et encouragé à réussir.

ENTREPRENEURIAT

Nous visons l'excellence dans notre travail afin de libérer notre plein potentiel. Nous gérons les projets avec un esprit d'entreprise et une mentalité axée sur les solutions.

ADAPTABILITÉ

Chez Seafrigo nous considérons le changement comme une opportunité de croissance personnelle et professionnelle. Nous utilisons notre créativité et notre ingéniosité pour surmonter les défis et mieux servir nos clients.

SYNERGIE

Nous construisons des réseaux significatifs avec nos collègues et clients à travers le monde pour créer un environnement de travail solidaire et collaboratif.

1. Respect du droit applicable et des règles de conformité

Les partenaires d'affaires s'engagent à se conformer strictement à l'ensemble des lois, règlements et normes applicables, notamment en matière de :

- Droit du travail et respect des droits humains,
- Hygiène, santé et sécurité,
- Droit de l'environnement,
- Lutte contre la corruption, le trafic d'influence, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme,
- Droit de la concurrence et des pratiques commerciales équitables.

Ils s'engagent également à mettre en œuvre les contrôles internes nécessaires pour prévenir tout manquement à ces obligations.

2. Droits humains et conditions de travail

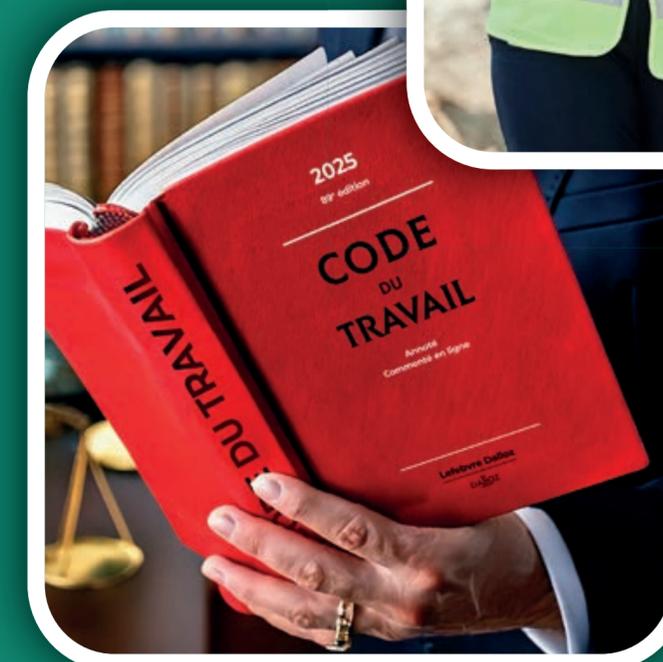
Les partenaires d'affaires doivent garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs, notamment :

- Respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- Interdiction du travail forcé et du travail des enfants,
- Interdiction de toute forme de discrimination, harcèlement ou violence physique/morale,
- Conditions de travail dignes (salaire équitable, temps de travail raisonnable, sécurité de l'emploi, congés...),
- Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective,
- Inclusion des personnes en situation de handicap.

3. Santé, sécurité et conditions de travail

Les partenaires d'affaires doivent :

- Mettre en œuvre un système de management de la santé et sécurité au travail,
- Fournir des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés,
- Former régulièrement leurs équipes aux règles de sécurité,
- Prévenir les risques professionnels et promouvoir un environnement de travail sain.



4. Environnement et sobriété des ressources

Les partenaires d'affaires s'engagent à :

- Respecter la législation environnementale applicable (locale, nationale et internationale),
- Réduire leur empreinte environnementale (émissions, consommation de ressources, déchets...),
- Privilégier les produits et services durables, recyclables, à faible impact environnemental,
- Promouvoir l'économie circulaire,
- Mettre en place des actions concrètes de préservation de la biodiversité et de réduction de la pollution.

5. Intégrité, éthique et lutte contre la corruption

Toute forme de corruption, directe ou indirecte, active ou passive, est strictement interdite.

Les partenaires d'affaires s'engagent à :

- Ne pas offrir, promettre, solliciter ou accepter des avantages indus (cadeaux, invitations, commissions occultes...),
- Signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré,
- Disposer d'un dispositif de prévention de la corruption proportionné à leur taille et activité,
- Coopérer pleinement avec Seafrigo Group dans le cadre de toute demande ou vérification à ce titre.

6. Loyauté, impartialité et transparence dans les relations d'affaires

- Les processus de sélection des partenaires doivent être fondés sur des critères objectifs, documentés et traçables,
- Aucun avantage indû ne doit influencer une décision d'affaires,
- Les partenaires d'affaires s'engagent à fournir des informations sincères, complètes et actualisées à Seafrigo Group,
- Ils doivent accepter, si nécessaire, de faire l'objet d'audits ou d'évaluations de conformité, et à remédier rapidement à tout écart constaté.



7. Responsabilité sociale et ancrage local

Les partenaires d'affaires doivent :

- Contribuer positivement aux communautés locales,
- Respecter les coutumes et pratiques locales dans le respect des droits fondamentaux,
- Favoriser l'emploi local et les circuits courts lorsque cela est possible.

8. Suivi, contrôles et dispositif d'alerte

Seafrigo Group se réserve le droit de :

- Réaliser des contrôles, audits ou évaluations auprès de ses partenaires d'affaires,
- Demander toute information ou document justifiant le respect de cette charte,
- Mettre fin à la relation en cas de manquement grave ou répété.

Tout manquement ou comportement contraire aux principes de cette charte peut être signalé, de manière anonyme et sécurisée, via la plateforme **SafeWorkplace** (QR code ci-dessous).



9. Adhésion et engagement du partenaire d'affaires

L'adhésion à la présente charte est une condition nécessaire à toute relation d'affaires avec Seafrigo Group.

Le partenaire s'engage à :

- Respecter strictement les principes de cette charte,
- Diffuser ces principes auprès de ses propres sous-traitants et partenaires,
- Informer immédiatement Seafrigo Group en cas de difficulté de mise en œuvre ou de manquement.



Seafrigo attend de ses partenaires un engagement sincère à respecter les principes énoncés dans cette charte. Nous croyons que des relations d'affaires responsables sont essentielles pour notre succès à long terme et pour le bien-être de nos employés, de nos partenaires et des communautés dans lesquelles nous opérons.

En tant que partenaire, vous pouvez utiliser Safe Workplace, notre plateforme anonyme de soutien et signalement, si vous constatez tout manquement à ce code vous pouvez le déclarer via ce QR Code :



Seafrigo Group

22 rue de New-York - 76600 Le Havre - FRANCE

Tel : +33 (0)2 35 24 77 67 - Fax : +33 (0)2 35 24 69 66

